

Le Vice-Président

Monsieur Patrick JEHANNIN
24 Rue Barthélémy Pocquet
35000 RENNES

Rennes, le

21 DEC. 2015

Monsieur,

Par courrier en date du 18 novembre 2015, vous sollicitez auprès du Département la communication du bilan de l'expérimentation du Galleco au titre de la 2ème année de la convention entre le Département et l'Association Galleco qui porte ce projet.

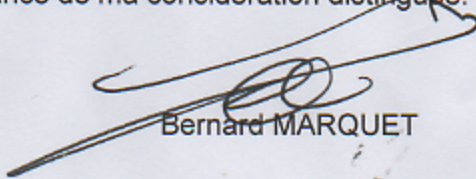
Pour la première année, ce bilan a été réalisé sur la période de septembre à septembre correspondant à la première année complète de fonctionnement. Ce document vous a été communiqué en février dernier à votre demande.

Pour l'année 2016, il a été convenu avec l'association de caler ce bilan sur l'année civile afin d'éviter la production de 2 bilans rapprochés et sur des périodes différentes ; septembre à septembre au titre de la convention, janvier à janvier au titre des instances de l'association pour l'année civile.

Il a été convenu également que ce bilan comprendrait bien la production des indicateurs mentionnés dans l'article 6 de la convention entre le Département et l'association Galleco approuvée par la commission permanente du Département le 25 février 2013 à savoir : chiffre d'affaires réalisé en gallécos, l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises, le nombre de citoyens et d'entreprises adhérents (leur diversité, domiciliation), la masse monétaire en gallécos mise en circulation, la vitesse de circulation des billets, les conversions gallécos-euros, la vie démocratique de l'association.

La production de ce bilan est demandée pour le début de l'année 2016 et je vous confirme qu'il pourra vous être communiqué, sans nouvelle démarche de votre part, dès sa réception par le Département.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bernard MARQUET